

Extrait du registre des délibérations

Décision du 5 mars 2020

2020 - 03 - 02

Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron

L'an deux mille vingt, le **5 mars à 20h**, le Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Pays de Châteaugiron Communauté.

Date de convocation	26 février 2020
Nombre de membres	En exercice : 32 Présents : 25 Votants : 28
Présents	Châteaugiron : Jean-Claude BELINE, Véronique BOUCHET-CLÉMENT, Marielle DEPORT, Françoise GATEL, Marie-Françoise ROGER, Thierry SCHUFFENECKER. Ossé (commune de Châteaugiron) : Joseph MÉNARD. Saint-Aubin du Pavail (commune de Châteaugiron) : Jean-Pierre PETERMANN. Domloup : Sébastien CHANCEREL, Sylviane GUILLOT, Catherine LAINÉ, Jacky LECHABLE. Noyal-sur-Vilaine : Louis HUBERT, Patrick LE GUYADER, Marielle MURET-BAUDOIN, Karine PIQUET, Xavier SALIOT. Piré-Chancé : Sophie CHEVALIER, Dominique DENIEUL, Jean-Benoît DUFOUR, Jean LEBOUC. Servon-sur-Vilaine : Joseph JAN, Dominique MARCHAND, Melaine MORIN, Sonia MULLER.
Absents excusés	Dominique KACZMAREK, Christian NIEL (pouvoir à Jean-Claude BELINE), Yves RENAULT (pouvoir à Marie-Françoise ROGER), Catherine TAUPIN, Stéphane LENFANT, Danièle TRILLAUD (pouvoir à Sonia MULLER).
Absents	Anne CARREE.
Secrétaire de séance	Patrick LE GUYADER.

Approbation du Plan Climat-Air-Energie Territorial

Joseph MENARD indique que le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) est issu de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015 qui renforce le rôle des intercommunalités et les nomme coordinateurs de la transition énergétique.

Obligatoire pour les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, le PCAET est un projet territorial de développement durable. A la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique Climat-Air-Energie autour de plusieurs axes :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- L'adaptation au changement climatique
- La sobriété énergétique
- La qualité de l'air
- Le développement des énergies renouvelables.

Le Pays de Châteaugiron Communauté s'est engagé dans cette démarche dès 2017. Ce projet s'inscrit dans une démarche globale de transversalité et d'intégration du développement durable dans le projet de territoire du Pays de Châteaugiron Communauté 2017-2022. Le projet se veut pragmatique, avec des objectifs atteignables en cohérence avec les spécificités et contraintes géographiques du territoire.

Le PCAET du Pays de Châteaugiron Communauté, comprenant les éléments de diagnostic, la stratégie territoriale et le programme d'action, a été arrêté une première fois par le Conseil communautaire du 20 septembre 2018.

Pour mémoire, le diagnostic du territoire a permis d'identifier les principaux enjeux du territoire communautaire. Les enjeux liés à la maîtrise des consommations énergétiques associées au patrimoine bâti, les énergies renouvelables, le transport et les déplacements ont fait l'objet d'orientations dédiées dans le plan d'action. Le Pays de Châteaugiron Communauté a souhaité élaborer une stratégie pragmatique et réaliste tout en restant ambitieuse pour le positionnement stratégique du territoire dans son environnement. Le programme d'action associé se décline en 5 orientations divisées en 15 actions :

- Orientation 1 : Intégrer les enjeux énergie-climat dans les documents d'urbanisme, d'habitat et de logement
- Orientation 2 : Accompagner le territoire vers la sobriété énergétique
- Orientation 3 : Accompagner le développement des énergies renouvelables
- Orientation 4 : Développer une politique de mobilité durable
- Orientation 5 : Adapter le territoire aux impacts de nos modes de vie et en atténuer les effets.

Depuis, le projet de PCAET a suivi un cursus réglementaire permettant de disposer des avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe), du public, de la Région et de l'Etat.

Les avis soulignent un décalage entre les objectifs de l'intercommunalité et les objectifs fixés à l'échelle régionale et nationale. Le Pays de Châteaugiron Communauté a souhaité élaborer un projet réaliste et pragmatique permettant de construire un 'socle' de compétences qui permettront à terme de définir des objectifs plus ambitieux. Ce 'socle' inclut notamment la création du Point Info Rénovation ainsi que l'étude liée à la mise à jour du Plan Global des Déplacements (PGD). La volonté est bien de travailler conjointement avec les partenaires et acteurs du territoire afin de trouver un consensus dans l'ensemble des actions. Le PCAET du Pays de Châteaugiron Communauté a vocation à valoriser les initiatives locales autant que les actions portées en propre par l'intercommunalité. Il convient de noter que la Région Bretagne souligne la qualité du travail fait par le Pays de Châteaugiron Communauté, notamment dans son pragmatisme et sa volonté de rassembler les acteurs du territoire autour de ces thématiques.

En cohérence avec ces différents avis reçus ainsi qu'avec les projets menés sur le territoire, il est proposé de compléter le PCAET en ajoutant dans un document annexe :

- Une 6^{ème} orientation ciblée sur la mobilisation des différents acteurs du territoire.
Cette orientation valorise la mobilisation citoyenne développée dans le cadre de l'appel à projet 'Mobilisation citoyenne' de la Région. Le projet des 4 saisons et la mascotte du projet Violette la chouette seront ainsi présentés. La démarche de Responsabilité Sociétale des Organisations engagée en interne au sein du Pays de Châteaugiron Communauté sera également détaillée afin d'être valorisée dans le PCAET.
- Des actions sur le volet agricole.
Conscient qu'il est nécessaire de s'associer davantage sur la thématique agricole, le Pays de Châteaugiron Communauté a sollicité la Chambre d'Agriculture afin de développer une dynamique de concertation agricole sur le territoire. La proposition de la Chambre d'Agriculture s'intéresse aux exploitations ayant réalisés un diagnostic énergétique (CAP2ER).

Des ajustements mineurs ont été réalisés dans le document initial. L'évaluation environnementale stratégique reste inchangée. Les compléments apportés sont présentés en annexe.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ✓ d'approuver le PCAET 2019-2024 dans sa version finale tenant compte des remarques faites par les autorités ;
- ✓ d'autoriser le Président à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.



Pour copie conforme,
Le Président,
Dominique DENIEUL

A handwritten signature in black ink, appearing to read "DOMINIQUE DENIEUL", is placed over the text above it.

Document annexe au Plan Climat-Air-Energie du Pays de Châteaugiron Communauté 2019-2024

Propos introductif

Le Pays de Châteaugiron Communauté s'est engagé dans la démarche d'élaboration du Plan Climat-Air-Energie Territorial dès 2017 (projet faisant suite à l'Agenda 21 de la collectivité). Ce projet s'est inscrit dans une démarche globale de transversalité et d'intégration du développement durable dans le projet de territoire de l'intercommunalité pour la période 2017-2022.

Le projet a été co-construit avec les acteurs et partenaires de la collectivité et se veut pragmatique, avec des objectifs atteignables en cohérence avec les spécificités et contraintes géographiques du territoire.

Arrêt du PCAET au 20 septembre 2018

Le PCAET du Pays de Châteaugiron Communauté, comprenant les éléments de diagnostic, la stratégie territoriale et le programme d'action, a été arrêté une première fois par le Conseil communautaire du 20 septembre 2018.

Pour mémoire, le diagnostic du territoire a permis d'identifier les principaux enjeux du territoire communautaire. Les enjeux liés à la maîtrise des consommations énergétiques associées au patrimoine bâti, les énergies renouvelables, le transport et les déplacements ont fait l'objet d'orientations dédiées dans le plan d'action. Le Pays de Châteaugiron Communauté a souhaité élaborer une stratégie pragmatique et réaliste tout en restant ambitieuse pour le positionnement stratégique du territoire dans son environnement.

- Le programme d'action associé se décline en 5 orientations divisées en 15 actions :
- Orientation 1 : intégrer les enjeux énergie-climat dans les documents d'urbanisme, d'habitat et de logements.
 - Orientation 2 : Accompagner le territoire vers la sobriété énergétique
 - Orientation 3 : Accompagner le développement des énergies renouvelables
 - Orientation 4 : Développer une politique de mobilité durable
 - Orientation 5 : Adapter le territoire aux impacts de nos modes de vie et en atténuer les effets

Etapes réglementaires

Depuis, le projet de PCAET a suivi un cursus réglementaire permettant de disposer des avis :

- de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe),
La scission de MRAe a été faite le 3 octobre 2018, l'avis reçu le 20 décembre 2018.
- du public,
La concertation du public s'est tenue du 1^{er} septembre au 13 octobre 2019, deux avis ont été reçus.
- de la Région,
L'avis de la Région a été sollicité le 8 novembre 2019, l'avis reçu le 12 février 2020.
- de l'Etat,
L'avis de l'Etat a été sollicité le 12 novembre 2019, l'avis reçu le 10 janvier 2020.

Les avis soulignent un décalage entre les objectifs de l'intercommunalité et les objectifs fixés à l'échelle régionale et nationale. Le Pays de Châteaugiron Communauté a souhaité élaborer un projet réaliste et pragmatique permettant de construire un 'socle' de compétences qui permettra à terme de définir des objectifs plus ambitieux. Ce 'socle' inclut notamment la création du Point Info Rénovation ainsi que l'étude liée à la mise à jour du

Plan Global des Déplacements (PGD). La volonté est bien de travailler conjointement avec les partenaires et acteurs du territoire afin de trouver un consensus dans l'ensemble des actions. Le PCAET du Pays de Châteaugiron Communauté a donc choisi à valoriser les initiatives locales autant que les actions portées en propre par l'intercommunalité.

Mise à jour du PCAET suite aux avis

En cohérence avec ces différents avis reçus ainsi qu'avec les projets menés sur le territoire, le Plan Climat-Air-Energie du Pays de Châteaugiron Communauté est ajusté et complété avec l'ajout :

- D'une 6^{ème} orientation ciblée sur la mobilisation des différents acteurs du territoire
- D'une action dédiée au vote agricole.

Ces deux compléments sont détaillés ci-après.

6^{ème} orientation – Mobilisation des acteurs du territoire

Le PCAET du Pays de Châteaugiron Communauté a été constitué sur la base d'échanges, de réflexion et de concertation avec un certain nombre d'acteurs identifiés par la collectivité (élus municipaux, conseil de développement, techniciens des communes et de l'intercommunalité, partenaires institutionnels...). Huit réunions de travail ont été organisées sur les 18 mois d'élaboration du projet afin de partager les points de vue et aboutir à un document efficace et conforme aux attentes du territoire.

Le grand public a également été sollicité à plusieurs reprises, via la publication régulière d'articles dédié dans le magazine communautaire. Un questionnaire visant à mieux connaître les habitudes des habitants du territoire sur ces questions a été publié dans le magazine de janvier 2018. Une réunion publique a été organisée en septembre 2018 afin de porter à la connaissance des habitants le projet avant son arrêt lors du Conseil communautaire.

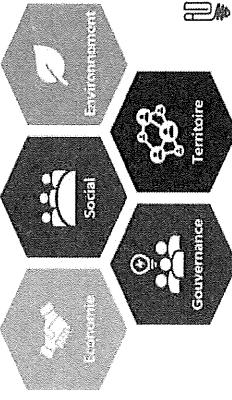
Le Pays de Châteaugiron Communauté souhaite désormais accentuer cette mobilisation, tout d'abord en interne avec la mise en place d'une démarche de Responsabilité Sociétale des Organisations mais également en développant une communication percutante à destination du grand public. La mobilisation et l'implication de l'ensemble des parties prenantes dans ce projet, au côté de la collectivité, est une étape essentielle pour avancer ensemble dans les transitions et aboutir à terme à des changements de comportement.

Dans ce contexte, deux fiches actions complètent les 15 actions déjà identifiées.

Action 6.1 – Mobilisation interne / Engager les services du Pays de Châteaugiron Communauté dans une démarche de Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO)

Le Pays de Châteaugiron Communauté a souhaité initier une démarche RSO en fin d'année 2019 en associant les élus et les agents de la collectivité.

Par définition, la RSO est une contribution volontaire au développement durable basée sur 5 piliers.



		<p>Avec l'ensemble des agents communautaires et l'office de tourisme intercommunal sur 5 thématiques : environnement, social, économique, territoire et gouvernance.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le 9 décembre 2019 pour une séance de travail restreinte avec les agents volontaires afin de formaliser les actions identifiées lors du précédent temps de travail. - Le 24 janvier 2020 pour une restitution de la démarche à l'ensemble des agents communautaires et l'office de tourisme intercommunal. <p>Ces différents temps de travail ont permis d'identifier 92 actions. Une première sélection a permis d'en aboutir à 36 chantiers.</p>
		<p>Sur cette base, 5 ateliers ont été définis afin de débuter la démarche :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Atelier 1 : Faire connaître et valoriser le document unique [ostéopathie] - Atelier 2 : Prévention des risques santé [ergothérapeute] - Atelier 3 : Formation à l'éco-conduite et utilisation du véhicule électrique - Atelier 4 : Développer la pédagogie sur les grandes lignes budgétaires - Atelier 5 : Accueil des agents, stagiaires, apprentis. <p>Chaque agent a pu s'inscrire sur l'atelier souhaité et chaque groupe est invité à se réunir selon les modalités qui lui semblent pertinentes afin d'engager la réalisation de l'action.</p> <p>Un référent sera désigné par groupe afin de rapporter les avancées du groupe dans la newsletter interne et en réunion d'équipe.</p> <p>Une fois l'action terminée, une autre, choisie par les agents, pourra démarer.</p>
		<p>Mobilisation interne / Engager les services du Pays de Châteaugiron Communauté dans une démarche de Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO)</p> <p>Action 6.1</p> <p>Enjeux</p> <p>La démarche repose sur un triple enjeu pour donner plus de lisibilité et de sens à l'action des élus et des services sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'appuyer sur les principes de la RSO, pour faire du Pays de Châteaugiron Communauté un territoire attractif et responsable dans la durée - Identifier les enjeux prioritaires pour le territoire - Définir des engagements concrets, en lien avec le projet de territoire. <p>Trois principes clés à prendre en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'organisation et la société sont interdépendantes : notion de parties prenantes - L'organisation doit connaître et être responsable de l'impact environnemental et social de ses activités, produits et services - La RSO et pérennité vont de pair car la RSO permet de questionner, d'innover et d'acapter la stratégie de l'organisation afin de créer de la valeur partagée pour l'ensemble des parties prenantes. <p>Bénéfices :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les pratiques internes en termes de gouvernance, management et organisation du travail - S'adapter à un contexte en évolution permanente - Maîtriser davantage les risques - Affirmer de nouveaux habitants et entreprises sur le territoire - Développer la créativité et l'innovation - Créer de la valeur pour le territoire. <p>Objectifs</p> <p>Objectifs : identifier et mettre en œuvre dans les services du Pays de Châteaugiron Communauté (élus et agents) des pratiques pertinentes pour intégrer les enjeux du développement durable dans les activités de l'intercommunalité.</p> <p>Détail de l'action</p> <p>La démarche RSO est engagée en 2 temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un temps élus pour esquisser un premier bilan de mandat - Un temps agents <p>Il est à noter que les réflexions menées dans le cadre du temps élus ne seront pas développées dans le cadre du PCAET.</p> <p>A ce stade, les agents du Pays de Châteaugiron Communauté ont été sollicités, sur leur temps de travail, à 3 reprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le 5 décembre 2019 pour une séance de travail collaborative
		<p>Mise en œuvre</p> <p>Partenaires</p> <p>Coût estimé sur 6 ans</p> <p>Planning (premières échéances)</p> <p>Volet du PCAET</p> <p>Indicateur d'évaluation environnementale</p> <p>Indicateurs de suivi</p>
		<p>MO : PCC</p> <p>-</p> <p>A déterminer</p> <p>Engager les actions du 1^{er} trimestre 2020 et dérouler le programme d'action du futur et à mesure de l'avancé des projets.</p> <p>Adaptation</p> <p>-</p> <p>- Nombre d'action réalisées</p> <p>- Nombre d'agents ayant participé à chaque action</p>

<p>Pays de Châteaugiron Communauté</p> 	<p>Orientation : 6. Mobilisation des acteurs du territoire</p>
	<p>Action 6.1</p> <p>Mobilisation interne / Engager les services du Pays de Châteaugiron Communauté dans une démarche de Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO)</p> <p>Enjeux</p> <p>La démarche repose sur un triple enjeu pour donner plus de lisibilité et de sens à l'action des élus et des services sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'appuyer sur les principes de la RSO, pour faire du Pays de Châteaugiron Communauté un territoire attractif et responsable dans la durée - Identifier les enjeux prioritaires pour le territoire - Définir des engagements concrets, en lien avec le projet de territoire. <p>Trois principes clés à prendre en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'organisation et la société sont interdépendantes : notion de parties prenantes - L'organisation doit connaître et être responsable de l'impact environnemental et social de ses activités, produits et services - La RSO et pérennité vont de pair car la RSO permet de questionner, d'innover et d'acapter la stratégie de l'organisation afin de créer de la valeur partagée pour l'ensemble des parties prenantes. <p>Bénéfices :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les pratiques internes en termes de gouvernance, management et organisation du travail - S'adapter à un contexte en évolution permanente - Maîtriser davantage les risques - Affirmer de nouveaux habitants et entreprises sur le territoire - Développer la créativité et l'innovation - Créer de la valeur pour le territoire. <p>Objectifs</p> <p>Objectifs : identifier et mettre en œuvre dans les services du Pays de Châteaugiron Communauté (élus et agents) des pratiques pertinentes pour intégrer les enjeux du développement durable dans les activités de l'intercommunalité.</p> <p>Détail de l'action</p> <p>La démarche RSO est engagée en 2 temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un temps élus pour esquisser un premier bilan de mandat - Un temps agents <p>Il est à noter que les réflexions menées dans le cadre du temps élus ne seront pas développées dans le cadre du PCAET.</p> <p>A ce stade, les agents du Pays de Châteaugiron Communauté ont été sollicités, sur leur temps de travail, à 3 reprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le 5 décembre 2019 pour une séance de travail collaborative

Action 6.1 – Mobilisation externe / Impliquer les citoyens dans les transitions climatiques, énergétiques et écologiques

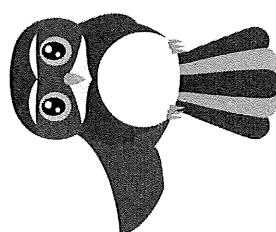
L'élaboration du PCAET a mis en évidence la nécessité de mobiliser et d'impliquer les citoyens dans ce projet, au côté de la collectivité, pour avancer conjointement dans les transitions et ainsi aboutir à des changements de comportement.

Dans ce contexte, le Pays de Châteaugiron Communauté a souhaité s'investir pour favoriser la prise de conscience, l'information, la sensibilisation et l'accompagnement des citoyens dans ces mutations.

L'intercommunalité a ainsi candidaté à l'appel à projet de la Région Bretagne intitulé 'Mobilisation et participation des citoyens dans les démarches de transition écologique et énergétique'.

Lauréat de cet appel à projet en octobre 2019, le Pays de Châteaugiron Communauté déploie son projet articulé autour de quatre grands temps annuels développés autour des quatre saisons aujourd'hui bousculées par le changement climatique. Ces 4 grands temps sont consacrés à un thème dédié et rythmeront l'année 2020 au travers de conférences, de visites terrain, d'actions spécifiques et de challenge en lien avec chaque thématique. En parallèle de ces animations grand public, la collectivité pourra s'associer aux écoles/collèges, centres de loisirs, associations et EHPAD du territoire afin d'établir un programme d'action adapté.

Violette la chouette, la mascotte du Pays de Châteaugiron Communauté sur ces questions accompagne les usages vers des changements de comportements, plus vertueux pour la planète.



Pays de Châteaugiron Communauté		Orientation : 6. Mobilisation des acteurs du territoire
Action 6.2	Mobilisation externe / Impliquer les citoyens dans les transitions climatiques, énergétiques et écologiques	Priorité de 1 (forte) à 3 (secondaire) : 1
Enjeux	Inciter le grand public à participer, à son échelle, à la lutte contre le réchauffement climatique.	Durée : court terme
Objectifs	Objectif : Permettre l'implication des citoyens autour des problématiques environnementales au travers d'un panel de propositions thématiques déclinées annuellement en fonction des saisons.	
Détail de l'action	Le projet s'articule autour de quatre grands temps annuels développés autour des quatre saisons. Ces quatre temps sont consacrés à un thème dédié et rythmeront l'année au travers d'une conférence et/ou d'une projection cinématographique, d'une visite terrain, d'actions spécifiques et de challenges en lien avec la thématique choisie. Les thématiques affichées pour l'année 2020 sont les suivantes et pourront être renouvelées en 2021, 2022 tout en abordant les thématiques différemment chaque année :	
	<ul style="list-style-type: none">- Hiver : Energie et habitat,- Printemps : Découvertes et nature,- Eté : Eau,- Automne : Mobilités.	
		A chaque saison, Violette présente la thématique au citoyen via une film promotionnel, en ligne sur le site internet du Pays de Châteaugiron Communauté et en relai sur les réseaux sociaux des communes complétées par une campagne d'affichage déployée sur l'ensemble du territoire. En fonction de la thématique, des animations spécifiques pourront être organisées (balade thermique sur la saison hivernale en lien avec le service habitat).
Mise en œuvre	MO : PCC	
Partenaires	Communes membres	

Cout estimé sur 6 ans	2020 : 35 518 €
L'action pourra être reconduite dans les années futures.	
Planning (premières échéances)	Engager les actions au 1er trimestre 2020 et dérouler le programme d'action au fur et à mesure.

Volet du PCAET	Adaptation
Indicateur d'évaluation environnementale	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'action réalisées - Nombre de personnes ayant participé à chaque action

Complément à la fiche 5.3 - Volet agricole

Le Pays de Châteaugiron Communauté avait volontairement fait le choix de ne pas identifier d'action dédiée au volet agricole dans son PCAET préférant s'associer aux actions portées par les structures compétentes telle que la Chambre d'Agriculture.

Suite aux différents avis réglementaires, le Pays de Châteaugiron Communauté a sollicité la Chambre d'Agriculture afin de co-construire une action spécifiquement dédiée aux exploitants agricoles du territoire.

Une réunion conjointe s'est tenue en octobre 2019 afin de définir une action adaptée aux caractéristiques territoriales.

Considérant que :

- Les cheptels dominants sur le territoire sont des élevages laitiers,
- Les leviers d'action pour agir sur la réduction des GES sont à rechercher sur la gestion des troupeaux laitiers et la conduite des cultures,
- 26 diagnostics CAP2ER (empreinte carbone des ateliers de vaches laitières) sont déjà réalisés sur le territoire,
- 2 groupes GEDA d'éleveurs laitiers, sont animés par la Chambre d'Agriculture
- Le rôle du Pays de Châteaugiron Communauté est d'impulser la démarche.

Une réunion d'information et d'échanges sera organisée le 9 mars afin de lancer la dynamique agricole sur le territoire.

Les objectifs recherchés sont les suivants :

- Porter à connaissance les ambitions de la collectivité sur son PCAET,
- Mettre les fermes laitières en mouvement vers des stratégies bas carbone sur le territoire à partir d'un noyau de fermes laitières déjà sensibilisées sur le sujet,
- Identifier des indicateurs de réduction de GES, production d'énergie renouvelable et stockage de carbone pertinent et 'collectables' facilement (en vue de l'évaluation du PCAET)

Les invités seront :

- Les fermes ayant réalisé leur diagnostic CAP2ER
- Les éleveurs membres des groupes GEDA ayant leur siège sur le Pays de Châteaugiron Communauté

- Les partenaires des fermes ayant réalisé les CAP2ER (Triballat et Elyps notamment).
- Suite à cette réunion un accompagnement technique des fermes vers des fermes bas carbone pourra être envisagé.
- Cette action a un coût de 2 000 € TTC et vient compléter l'action 5.3 'initier la réflexion sur le territoire en matière d'adaptation au changement climatique'.

Prochaines étapes, réalisation et suivi des actions

- Le Pays de Châteaugiron Communauté, conformément à son plan d'action, déployera durant les 6 années à venir les actions identifiées. Des actions complémentaires pourront être intégrées au fil de l'eau.
- Un premier bilan sera établi au bout des 3 premières années, soit en 2021, afin de recenser les premiers résultats.
- Un bilan complet clôturera les 6 années de PCAET en 2024.